

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« ROYAUME D'OR », « MAXI MOTS CROISES »
« MILLIONNAIRE » et « SUPER 5 OU 50 »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « ROYAUME D'OR » fait le 21 novembre 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « ROYAUME D'OR » ayant le code jeu 853, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 03 février 2025.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 04, code jeu 673 des tickets du jeu « MAXI MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 02 février 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 04 mars 2025 inclus.

L'émission n° 03, code jeu 671 des tickets du jeu « MILLIONNAIRE » est clôturée le dimanche 02 février 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 04 mars 2025 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 01, code jeu 802 des tickets du jeu « SUPER 5 ou 50 » est clôturée le dimanche 02 février 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 04 mars 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « SUPER 5 OU 50 » le 29 mars 2023 est résilié à compter du 05 mars 2025.

Fait le 28 janvier 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI